

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :
De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst :

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames les Échevines, Messieurs les Échevins,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Avec mes amis, je suis très heureuse de vous adresser aujourd'hui en Conseil communal cette interpellation citoyenne. Comme vous le savez peut-être, de par mon engagement associatif et mes convictions personnelles, j'ai toujours été préoccupée par la question de la participation des étrangers au processus électoral et démocratique de notre pays.

Dans quelques mois, lors des élections communales, les non-Belges (les étrangers, Européens et non-Européens), qui résident légalement en Belgique et qui ont fait la démarche de s'inscrire sur la liste des électeurs, vont pouvoir s'exprimer par leur vote.

Toutefois, ces mêmes personnes n'auront pas le même droit de s'exprimer lors des élections régionales qui auront lieu l'année prochaine. Concrètement, cela veut dire qu'après de nombreuses années de vie en Belgique, elles ne pourront pas peser entre autres sur les décisions en matière de transports publics, de gestion des parcs, des espaces verts ou des déchets, de pollution et de qualité de l'air.

Anderlecht compte environ 29.000 électeurs potentiels pour les élections régionales ! 32% de la population anderlechtoise en âge de voter ne détient pas la nationalité belge et ne peut donc pas voter aux élections régionales.

La situation à Anderlecht est comparable à celle de toute la région de Bruxelles-Capitale, où un tiers de tous les résidents sont des électeurs potentiels mais non belges : plus de 300.000 personnes !

Nous pensons qu'il est temps de répondre à ce déficit de représentation.

En ouvrant le droit de vote aux étrangers pour les élections communales, vous avez déjà montré la voie et nous sommes convaincus que la Région de Bruxelles-Capitale peut et doit encore une fois être à l'avant-garde. La Région fêtera ses 30 années d'existence l'année prochaine ; quel meilleur témoignage de sa confiance en l'avenir que d'ouvrir à cette occasion le droit à un tiers de sa population de participer aux élections régionales?

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Nous sommes convaincus qu'au même titre que leurs concitoyens belges, ces Brusseleirs d'adoption qui vivent, étudient, travaillent, se déplacent, payent des impôts, participent à la vie économique, associative et culturelle de la région, apporteront beaucoup à la vie de la communauté régionale si nous leur donnons le droit de s'exprimer.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments qui touchent tous les Bruxellois et directement l'institution communale, nous souhaiterions que vous souteniez les points suivants :

1. L'adoption, par le conseil communal d'Anderlecht, d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote tel qu'il existe aujourd'hui à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections communales du 26 mai 2019 ;

2. L'adoption, par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous ses résidents pour ces mêmes élections ;
3. Le dépôt par le Gouvernement fédéral et/ou les députés belges d'un projet et/ou d'une proposition de loi à la Chambre des représentants, visant à accorder le droit de vote à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019 et ce, dans les plus brefs délais.

Si ces trois points font consensus au sein de votre assemblée, nous souhaiterions que le Conseil communal adopte une résolution en ce sens et suive sur cette voie les communes d'Evere, Forest, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Watermael-Boitsfort et Bruxelles-Ville.

Nous sommes convaincus qu'un tel engagement de votre part en faveur de l'ouverture d'un nouveau droit pour un tiers des Anderlechtois serait un signal fort qui renforcerait la légitimité de la Commune auprès de ces 29.000 Anderlechtois. Si la commune d'Anderlecht décidait d'adopter cette motion ce soir, nous serions la huitième commune à le faire et cela serait un formidable signal pour nos concitoyens, tout en positionnant notre commune à l'avant-garde de l'ouverture démocratique.

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Monsieur P. DEBRY déclare que, la proposition n'étant pas à l'ordre du jour, il ne sera pas possible de la voter aujourd'hui. Le point est au programme du parti ECOLO et une proposition de motion en discussion avec d'autres groupes qui seraient de cet avis sera déposée. Il espère pouvoir réunir une majorité autour de cette proposition au mois de septembre.

Monsieur R. AHROUCH retrace rapidement l'évolution de la démocratie en expliquant que cela se fait par tranche de décennies voir de siècles. Il explique qu'en 2000, il était choqué par les propos des législateurs qui justifiaient le droit de vote des étrangers aux élections communales parce que ces étrangers y payent leurs impôts, alors que les impôts sont gérés au niveau fédéral et régional. Selon lui, si on veut accorder au citoyen un droit de décision sur ses impôts, il faudrait ouvrir le droit de vote aux élections régionales et fédérales. L'évolution de la démocratie est timide mais il pense qu'à terme toute personne inscrite dans les registres de la population aura le droit de s'exprimer. Il pense que c'est un droit difficile à faire évoluer. Il affirme, enfin, que le droit de chacun de pouvoir exprimer son vote est normal mais, selon lui, il faut attendre une évolution des mentalités pour que cela se produise effectivement.

L. BOGEMANS zegt dat mensen die in België leven en in de gemeente actief zijn hun stem kunnen uitbrengen. Er is ook stemrecht voor Europeanen. Maar hij begrijpt niet dat men het land wilt gaan besturen als men niet met het land verbonden is. Als Europeaan vraagt hij zich af of hij, waar ook in de wereld, in een ander land zou kunnen gaan zeggen hoe het land bestuurd moet worden. Hij begrijpt deze stelling niet, maar weet wel welke partij er achter staat. Dat is hun vorm van democratie, maar democratie moet ook op een volledige manier van de gemeenschap deel uitmaken.

Monsieur le Bourgmestre-Président résume les propos de la représentante des habitants ayant pris la parole. Il affirme que le Collège partage sa préoccupation, ainsi que le fond de la démarche. Par contre, concernant la motion dont le Collège a pris connaissance la semaine passée, il semble que la forme doit être modifiée car il y a une demande vis-à-vis

du Conseil communal et une demande du Conseil communal vis-à-vis de l'extérieur. En conséquence, le texte devrait être vérifié d'un point de vue juridique. Le Collège s'engage à déposer une proposition de motion au prochain Conseil communal du 27 septembre 2018, qui sera élaborée par le Collège et qui sera ouverte à la discussion avec les groupes démocratiques qui souhaitent travailler dans le même sens. Monsieur le Bourgmestre-Président pense qu'il s'agira d'une motion adaptée par le service juridique avec le même objet, en faisant une distinction entre ce qui relève de la compétence stricte du Conseil communal et ce qui relève d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit au niveau régional ou au niveau fédéral.